

RÉGLEMENT ET DÉCHARGES

Course de caisse à savon Maritaise du samedi 25 mai 2019



RESPONSABILITÉS :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation.

L'association ou le particulier ne présentent qu'un véhicule et se rendent responsables de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course y compris les dimensions de châssis, des roues (le gonflage des pneumatiques), axes, freins, etc.

Concernant les assurances nous nous dégageons de toute responsabilité sur d'éventuels accidents entre les participants et dommages causés à des tiers, seule votre responsabilité civile sera votre assurance. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants. Ainsi, nous vous demanderons un justificatif d'assurance et une autorisation parentale pour les enfants de 12 à 18 ans.

L'ORGANISATION :

Une directrice de course: Noëlle Rayneau 06.62.73.61.70

4

membres du jury qui jugeront de l'originalité, la conception et le temps de course.

SÉCURITÉ :

Le parcours est balisé par de barrières, de la paille, des baliroads

Des commissaires de courses sont disposés dans les endroits stratégiques. Les engagés doivent respecter le circuit et s'engagent à ne pas le modifier. Le parcours se fait sur route totalement fermé à la circulation. Des bénévoles seront présents en gilet orange pour assurer la sécurité.

Équipements de protection obligatoire :

- **Pour le pilote le port du casque, coudières, pantalons, haut à manches longues et chaussures fermées.**
- **Pour les coureurs un dossard et chaussures fermées.**

CLAUSES JURIDIQUES :

Les participants à la course autorisent La mairie de Sainte-Marie de Ré à publier leurs coordonnées ainsi que leur image et celle de leur caisse à savon (photographie/film), sans que cela ne leur ouvre d'autres droits, rémunérations ou indemnités que la remise des prix attribués aux gagnants. Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant par mail ou courrier. Le concours est exclusivement régi par la loi française.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, sans recours possible, par le jury de la course, en fonction de la nature de la question et dans le respect de la loi française.

ACCEPTATION DU RÉGLEMENT :

Le fait de participer à cette course implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de décharge.

Signatures précédées du Nom et de la mention « lu et approuvé »

Le pilote :

1^{er} coureur :

2^{ème} coureur :